



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 2 septembre 2015

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mmes Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Guyslain Rosset (3^{ème} adjoint), Mmes Karine Ambrosino, Stella Hébert-Le Bronec, Jacqueline Lemercier et Karine Macerelle MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guéand, Patrick Hérouin, et Gérard Solaro.

Absents excusés : Mme Ajéra Aoun qui donne pouvoir à M. Fabrice Guéand, M. Arnaud Thomas

Mme Karine Ambrosino est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil. En l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

M. le Maire reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Achat d'un copieur pour la mairie
- 2) Avenant au marché de travaux Grande Rue
- 3) Décision modificative n°2
- 4) Installation d'internet à la bibliothèque
- 5) Retrait de la commune de La Villeneuve-en-Chevrie du SIERB
- 6) Avancement des commissions
- 7) Délibérations diverses
- 8) Questions diverses

1. Achat d'un copieur pour la mairie

Monsieur le Maire dit que le contrat de maintenance du copieur de la mairie se termine le 30 septembre 2015. En cas de prolongation, il sera facturé 50€ HT par mois en plus du cout de maintenance. Compte tenu de ces éléments, un devis a été demandé pour l'achat d'un nouveau matériel. Deux propositions ont été faites : 3 195€ HT pour du matériel reconditionné ou 5 810€ HT pour du matériel neuf. Le matériel proposé a les mêmes caractéristiques que le copieur actuel.

Le cout demandé pour la prolongation du contrat ou le cout mensuel d'achat d'un nouveau copieur pour du matériel reconditionné est le même.

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose l'achat du copieur RICOH MPC3001 Green Line pour un montant de 3 195€ HT.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, dont un pouvoir,

Décide l'achat d'un copieur RICOH pour un montant de 3 195€ HT et donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à cet achat.

2. Avenant au marché de travaux Grande Rue

Monsieur le Maire dit que les travaux de la Grande Rue sont finis, qu'il convient de faire un avenant au marché de travaux afin d'intégrer les travaux supplémentaires demandés lors du conseil municipal du 3 juin dernier, il rappelle que ces travaux portaient sur la prolongation de la réfection des trottoirs jusqu'au carrefour Charles de Gaulle, sur la prolongation du trottoir en haut de la rue des Ecoles et sur diverses réfections Grande Rue. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 9 238€ HT, ce qui porte le montant total du marché à 58 703€ HT.

M. Abdedou dit qu'il aurait préféré que l'argent utilisé pour le prolongement du trottoir rue des Ecoles soit consacré à la réfection de la voirie dans d'autres rues où le besoin est plus important. M. Solaro demande si toutes les signalisations ont été posées. M. le Maire répond que tout est réalisé, reste cependant la plantation quand ce sera le moment par le paysagiste devant le 6, Grande Rue.

Le Conseil municipal, à 12 voix pour et une abstention (M. Abdedou), approuve l'avenant n°1 au marché de travaux Grande rue et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

3. Décision modificative n°2

Monsieur le Maire dit que la réception des travaux d'éclairage public s'est faite tardivement, et que lors de la réception avec l'entreprise, il a été décidé d'ajouter 2 points lumineux au niveau du 78 et du 14 de la rue du Général Leclerc, une crose lampadaire a été retiré de la place de l'Arbre de la Liberté et remis rue de la Prairie, ce qui fait une plus-value de 1 708€. Monsieur le Maire dit qu'il convient de faire la décision modificative suivante pour régler cette plus-value

Compte dépenses imprévues d'investissement 020 – 1 708€

Compte dépenses 21534 + 1 708€

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir, approuve la décision modificative n°2.

En aparté, Monsieur le Maire propose d'intégrer cette dépense au contrat triennal pour une prise en charge de 70 %, soit 1195 €.

4. Installation d'internet à la bibliothèque

Madame Bocquiaux fait part de la demande de l'ALSC qui souhaiterait qu'il y ait un accès internet à la bibliothèque pour les cours d'informatique que dispense Mme Elisabeth Philippot. Actuellement, il y a une dizaine de personnes qui participent, sans l'accès internet, ces personnes arrêteront les cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité dont 1 pouvoir, donne son accord pour le raccordement internet de la bibliothèque.

5. Retrait de la commune de la Villeneuve-en-Chevrie du SIERB

Monsieur le Maire dit que la commune de La Villeneuve-en-Chevrie sollicite son retrait du SIERB. Cette décision est motivée par le fait que la Communauté de communes du plateau de Lommoye dont fait partie la commune va prendre la compétence eau.

Le SIERB a délibéré en ce sens, il est nécessaire que chaque commune du syndicat approuve ce retrait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité dont 1 pouvoir, approuve le retrait de la commune de La Villeneuve-en-Chevrie du SIERB.

6. Avancement des commissions

M. le Maire dit que le BMO est en attente, il doit être mis à jour. Il dit qu'il doit remettre un article sur les travaux de la Grande rue ainsi que l'édito, à M. Abdedou. Il dit qu'à l'avenir, il faut se tenir à faire un 4 pages tous les 2 ou 3 mois afin d'informer les habitants plus régulièrement au lieu d'un 8 pages, plus long à faire. M. Solaro et Mme Ambrosino disent que 4 parutions par an suffiraient compte tenu du temps nécessaire pour sa réalisation. M. Solaro dit qu'il faudrait faire un numéro spécial consacré uniquement au budget en début d'année et les conseillers approuvent.

M. Abdedou dit que le site internet devrait être fini en fin d'année.

M. Guénand demande où en est le projet de City-Stade. M. le Maire dit que ce projet est conditionné comme prévu à la vente du terrain constructible communal de la rue des Sablons et à l'obtention de la subvention DETR.

Il dit que la vente du terrain est en cours, qu'il avait été informé en juin que la subvention DETR était accordée mais depuis il n'y a pas eu de notification. Mme Ambrosino demande dans quelle agence le terrain a été mis en vente. M. le Maire répond que la vente a été confiée à l'agence « La Référence » à Gasny et à l'agence « Madani » à Bonnières-sur-Seine.

7. Questions diverses

M. Rosset dit que 406 kilos de textiles ont été collectés dans le container à vêtements depuis son installation.

M. Solaro demande comment s'est passée la rentrée scolaire. M. le Maire dit qu'il était présent, que les soixante-huit élèves ont passé une bonne rentrée. Une nouvelle institutrice Mademoiselle Kitty Delaporte dont c'est le premier poste a remplacé Mme Sandrine Granger pour la classe de maternelle. Dit que le CABA a informé la mairie que Malaury qui animait les TAP ne fait plus partie des effectifs et que c'est donc Loïc, un animateur qui est déjà intervenu ponctuellement à Gommecourt qui la remplace. Une réunion a eu lieu en mairie, le 31 août dernier, réunissant les animatrices de la commune, Mme Bertolo, la directrice et l'animateur du CABA. Lors de cette réunion, il a été défini un programme d'animations. Des animations théâtre, chant et danse seront proposées aux plus grands, un spectacle de fin d'année est prévu. Madame Ambrosino demande à être informée des prochaines réunions pour pouvoir y assister.

Mmes Hébert-Le Bronec et Ambrosino demandent si l'on peut faire un courrier pour demander aux gens qui ont des rosiers sur le trottoir de les tailler afin de ne pas gêner la circulation des piétons.

Mme Hébert-Le Bronec dit que la Grande Rue et plus précisément les trottoirs refaits à neuf sont maculés de déjections canines, papiers, déchets etc... M. Guérin ayant informé le Conseil de l'arrivée sur la commune de Monsieur Cédric Baloche, nouvel employé communal en contrat CAE dit qu'il a donné des consignes précises aux employés communaux pour qu'une attention particulière soit portée à la propreté de la commune, demande à Mme Hébert-Le Bronec de refaire un point sur ce sujet à l'échelle d'un mois.

Mme Lemercier demande où est le corbillard à bras qui était sous le porche du cimetière, dit qu'elle a lu cette information sur un tract affiché près du cimetière.

M. le Maire dit qu'il comptait aborder le sujet, dit qu'il a reçu un courrier anonyme dernièrement, (*lit celui-ci aux conseillers*). Explique qu'il a été informé de la disparition du corbillard par un habitant de la commune lors du voyage des anciens au mois de juillet, qu'après divers renseignements, il a appris que le corbillard avait été donné par M. Christian Cuffaux lorsqu'il était 1^{er} adjoint de la commune à M. Christian Vaas, sous le mandat précédent. M. le Maire dit qu'il n'était donc pas du tout au courant de cette situation, que s'il l'avait su, il n'aurait bien sûr pas donné son accord. Suite à ces informations, il a pris contact

avec M. Vaas qui lui a dit que le corbillard était destiné à être exposé dans les locaux d'une entreprise de pompes funèbres à qui il louait un local commercial, à l'époque des faits; que cette entreprise a fermé et que suite à cela, le corbillard a été donné à un habitant faisant de l'attelage à Amenucourt. M. le Maire a contacté cette personne qui a accepté sans problème de rendre le corbillard, il a été personnellement le rechercher avec M. Noharet Brice. Il se trouve actuellement dans le garage derrière la mairie, où il sera restauré.

M. le Maire dit que durant l'été, un courrier de provenance anonyme sur la disparition du Corbillard a été distribué de manière ciblée chez certaines personnes de la commune, concernant cette affaire.

Dit qu'il a contacté M. Cuffaux pour lui demander ce qui s'était passé, que ce dernier lui a dit avoir pensé que comme le corbillard était en moyen état qu'il n'était pas utilisé et prenait de la place, que M. Vass cherchait ce type de matériel. M. Cuffaux devant cette opportunité a pensé qu'il pouvait le donner à M. Vaas. Il a reconnu qu'il avait fait une erreur. M. le Maire dit que cette affaire est maintenant close et que c'est l'occasion solennelle de rappeler que le patrimoine communal ne peut être donné par qui que ce soit sans débat et accord du Conseil Municipal en place. Les conseillers disent qu'il faudrait faire l'inventaire des biens communaux.

Mme Ambrosino dit que l'on ne devrait pas mettre de portail au parking de la bibliothèque, afin que les gens puissent stationner en dehors des heures d'ouverture en mettant un panneau d'interdiction de stationner lors de ces horaires. M. le Maire dit que l'on ne peut pas laisser cet espace ouvert, qu'il faut protéger la bibliothèque et que les quelques places seront réservées aux usagers de la bibliothèque.

M. le Maire dit qu'il a fallu 3 mois pour que le conseil général donne son accord pour la subvention et l'installation des radars pédagogiques sur le CD 100 et CD 200.

M. Abdedou demande ce qu'il en est de l'installation de caméras à certains endroits sensibles, M. le Maire dit qu'il avait contacté, M. Philippe Geslan professionnel de la télésurveillance et qu'il est en attente de réponse, dit qu'il sera plus que nécessaire de penser à protéger nos bâtiments communaux.

Mme Ambrosino dit que la commission environnement avait prévu de rouvrir certains chemins et de rencontrer les agriculteurs concernés à ce sujet, elle demande où en est ce projet.

Mme Bocquiaux dit que la commission n'a pas fini son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h30.

Délibération n° 1 : Achat copieur mairie

Délibération n° 2 : Avenant au marché de travaux de la Grande Rue

Délibération n° 3 : Décision modificative n°2

Délibération n° 4 : Installation d'internet à la bibliothèque

Délibération n° 5 : Retrait de la commune de la Villeneuve-en-Chevrie du SIERB

Mouloud Abdedou

Karine Ambrosino

Jacqueline Lermercier

Roselyne Bocquiaux

Guyslain Rosset

Jacques Guérin

Stella Hébert-Le Bronec

Patrick Hérouin

Christelle Rundstadler

Gérard Solaro

Karine Macerelle

Fabrice Guénand